REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° 183

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

OBJET DE LA DELIBERATION

Parkings souterrains - Installation de nouveaux lecteurs de cartes bancaires - Marché complémentaire à passer avec la société Acs

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La mise à disposition des usagers de solutions de paiement par carte bancaire dans les parkings est une priorité de la Ville.

A cet égard, il n'existe actuellement que quatre caisses automatiques acceptant ce mode de paiement.

Or, afin de renforcer la sécurité des transactions, le groupement interbancaire européen (GIE) retire progressivement de la circulation les cartes existantes pour les remplacer par des cartes dont les puces électroniques sont plus sûres.

En janvier 2007, toutes les cartes bancaires seront conformes à ce nouveau modèle.

Parallèlement, les automates de paiement qui acceptent et lisent les cartes actuelles doivent évoluer d'un format de transaction financière sécurisé (normes CB 5.1 ou V4S) à un nouveau format avec saisie systématique obligatoire du code confidentiel (norme CB 5.2).

Il est donc proposé, d'une part de modifier les lecteurs de cartes bancaires des quatre caisses automatiques déjà équipées, d'autre part, d'installer huit nouveaux lecteurs sur les caisses non encore équipées. Ces prestations sont estimées à 60 000 € HT.

Dans la mesure où, pour des raisons de sécurité des protocoles de paiement et de compatibilité technique, seuls les fournisseurs respectifs de ces équipements sont susceptibles de réaliser cette

évolution de matériel, un marché complémentaire pourrait être passé avec la société Acs, titulaire du marché actuel pour un montant maximum de 240 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1. décider, dans les parkings souterrains de la Ville, de modifier les lecteurs de cartes bancaires des quatre caisses automatiques déjà équipées et d'installer huit nouveaux lecteurs sur les caisses non encore équipées ;
- 2. m'autoriser à conclure, en application de l'article 35.III.1° du code des marchés publics, un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Acs ;
- 3. m'autoriser à signer ce marché ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution.

